

Maître François-Philippe GARNIER

**Avocat au barreau de BONNEVILLE - 9 avenue de la Libération
– 74300 CLUSES**

Tel : 04.50.98.34.21 – Fax : 04.50.98.25.43

COURRIER ARRIVE LE

SCP BRIFFOD - PUTHOD

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de MORILLON (74440),
284 Chemin du Front de Neige**

Dans un ensemble immobilier dénommé copropriété DOÏNA 1 & 2, soumis au régime de la copropriété, cadastré section B – n°4355.

- Le lot n°136 : un studio au rez-de-chaussée d'une surface de 27,02 m² (Loi Carrez).

Et les 177/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

- Le lot n°126 : une place de stationnement dans le parking intérieur.

Et les 16/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

L'adjudication aura lieu en un lot.

Mise à prix : 30.000,00€ (trente mille) Euros

Frais en sus

**Le jeudi 02 février 2023 à 14 heures, à l'audience du Juge de l'Exécution au Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, Quai du Parquet
– 74130 BONNEVILLE.**

Désignation du bien :

Sur la Commune de MORILLON (Haute Savoie), 284 Chemin du Front de Neige.

- Le lot n°136 : un studio au rez-de-chaussée, portant le n°8, d'une surface de 27,02 m² (Loi Carrez), composé d'un hall-cabine, d'une salle de bains, un WC, un séjour avec coin cuisine, une mezzanine, et un balcon.

Et les 177/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

- Le lot n°126 : une place de stationnement dans le parking intérieur.

Et les 16/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

Tel que ledit bien existe, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve.

Occupation : aux termes du procès-verbal de description dressé le 1^{er} juillet 2022, le logement n'est plus alimenté en électricité, ce qui laisse présager une absence d'occupation.

Pour une description exhaustive, il est possible de consulter le **Cahier des Conditions de Vente** au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, sous le numéro RG 22/1085.

**Une visite sur place sera organisée le :
Vendredi 20 janvier 2023
de 11 heures à 12 heures**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE auprès duquel il convient de vous rapprocher pour pouvoir enchérir.

Renseignements : pour plus de renseignements, s'adresser :

- **Au Cabinet de Maître GARNIER, Avocat (Tél : 04.50.98.34.21).**
- **Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des charges est déposé (Tél : 04.50.25.48.00)**

Fait et rédigé à Cluses le 08/12/2022.

Maître François-Philippe GARNIER, Avocat.